

Date de l'arrêté : 26/02/2026 Objet : Réglementation temporaire de la circulation pour travaux d'entretien en bordure de voie entre Freychenet - Nalzen	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers FREYCHENET - Commune
---	---

ARRÊTÉ
N° AR_007_2026

Portant Réglementation temporaire de la circulation pour travaux d'entretien en bordure de voie entre Freychenet - Nalzen

Le Maire de la Commune de Freychenet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par Monsieur Auguste PEREIRAS, sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux en bordure de la voie communale VC6 Freychenet – Nalzen ;

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers pendant la réalisation des travaux ;

Article 1 :

M. PEREIRAS Auguste est autorisé à procéder à des travaux d'entretien et de nettoyage de végétation (taille, coupe, enlèvement de branches) Sur ses parcelles en bordure de la voie communale VC6, à compter du 27 février 2026 et pour une durée d'un mois.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la circulation restera ouverte mais pourra être temporairement perturbée.

Les usagers devront circuler avec prudence à l'approche de la zone concernée.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra mettre en place une signalisation temporaire adaptée et conforme à la réglementation en vigueur, prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis pour information à la gendarmerie de Lavelanet ainsi qu'au SDIS du département de l'Ariège.

Fait à FREYCHENET, le 26 février 2026

Le Maire,



Michel MORÉREAU

(Signature)

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026

Date de reception de l'AR: 26/02/2026

009-210901260-AR_007_2026-AR

A G E D I

AR_007_2026